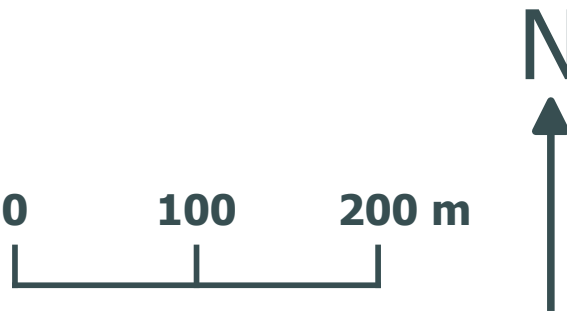


PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4.2 PLAN DES SECTEURS DE PROJETS

Commune de FONTENAY SOUS BOIS

PLUi approuvé au Conseil de territoire du 12 décembre 2023  
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire  
du 6 mai 2025  
Mise en compatibilité par arrêté inter préfectoral  
du 4 août 2025  
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1  
du PLUi approuvée le 14 octobre 2025  
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2  
du PLUi approuvée le 15 octobre 2026

Sources : DGI, Cadastre, mars 2026  
Réalisation : VILLE OUVERTE • sept. 2026



PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé : voirie, équipements etc.  
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé : logements sociaux  
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour voirie  
au titre de l'article L. 151-41-1° du Code de l'urbanisme  
pour un élargissement de voie à 8 m
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Orientation d'Aménagement et de Programmation  
de secteur d'aménagement
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur de plan masse
- Ilot urbain